



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 LaurierSt./ 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

This document contains a security requirement.

Ce document contient une exigence de sécurité.

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Infrastructure Maintenance and Solution Services

Division (FK)

L'Esplanade Laurier,

East Tower 4th Floor

L'Esplanade Laurier,

Tour est 4e étage

140 O'Connor, Street

Ottawa

Ontario

K1A 0R5

Title - Sujet Entretien des portes basculant	
Solicitation No. - N° de l'invitation EJ196-202422/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 20202422	Date 2022-09-29
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$FK-280-81364	
File No. - N° de dossier fk280.EJ196-202422	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2022-10-19 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Grogan, Lynn	Buyer Id - Id de l'acheteur fk280
Telephone No. - N° de téléphone (613) 296-2961 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification 001

1) Prolonger la date de clôture de la demande de soumissions.

L'invitation prend fin

Supprimer: 2022-10-04

Insérer: 2022-10-19

2) Veuillez noter que l'entrepreneur retenu sera responsable de fournir tous les dispositifs de levage requis (nacelles à ciseaux/plates-formes élévatrices) nécessaires pour effectuer les tâches d'entretien et de réparation sur place.

3) **Supprimer** Barème de prix 1 - Prix ferme (Tableau 1) **et Remplacer par:**

Bâtiment : hangar des services des avions T-58, 200, chemin privé Comet, Ottawa (Ontario)										
Nb d'appareils	Emplacement	Marque	Modèle	Numéro de série	Détails	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
1	Quai de chargement des entrepôts	Upward Door	S.O.	S.O.	Porte relevable articulée avec dispositifs de commande et ouvre-porte	\$	\$	\$	\$	\$
1	Quai de chargement des entrepôts	Atlas	S.O.	S.O.	Grille de sécurité à enroulement en aluminium avec dispositifs de commande et ouvre-porte	\$	\$	\$	\$	\$
1	Quai de chargement des entrepôts	Albany	S.O.	S.O.	Porte-rideau ultra mince à haute vitesse avec dispositifs de commande et ouvre-porte	\$	\$	\$	\$	\$
1	Secteur des entrepôts	Wayne Dalton	S.O.	1830922-2	Porte-rideau de l'entrepôt de solvants et d'huile avec dispositifs de commande et ouvre-porte	\$	\$	\$	\$	\$
1	Secteur des entrepôts	Wayne Dalton	S.O.	1394837-1	Porte-rideau installée entre les entrepôts et le hangar avec dispositifs de commande et ouvre-porte	\$	\$	\$	\$	\$
1	Secteur de l'atelier	Wayne Dalton	S.O.	1689402-1	Porte-rideau installée entre l'atelier et le hangar avec dispositifs de commande et ouvre-porte	\$	\$	\$	\$	\$
1	Secteur de l'atelier	Upward Door	S.O.	S.O.	Porte relevable articulée avec dispositifs de commande et ouvre-porte	\$	\$	\$	\$	\$
1	Atelier d'essai non destructif	Budgit	BEH2516	297591	Palan de 0,25 tonne avec chariot	\$	\$	\$	\$	\$

Bâtiment : hangar des services des aéronefs T-58, 200, chemin privé Comet, Ottawa (Ontario) (Suite)

Nb d'appareils	Emplacement	Marque	Modèle	Numéro de série	Détails	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
2	Atelier d'essai non destructif	Budgit	504555-1	S.O.	Palan de 0,25 tonne avec chariot	\$	\$	\$	\$	\$
1	Atelier de révision des hélicoptères	Richard-Wilcox	S.O.	131N7205	Monorail de 1 tonne avec dispositifs de commande	\$	\$	\$	\$	\$
1	Emplacement pour hélicoptère	Richard-Wilcox	S.O.	131N7118	Monorail de 2 tonnes avec dispositifs de commande	\$	\$	\$	\$	\$
1	Emplacement pour hélicoptère	Richard-Wilcox	11-230	112-J-1411	Appareil de levage suspendu de 5 tonnes	\$	\$	\$	\$	\$
3	Emplacement pour hélicoptère	Richard-Wilcox	S.O.	S.O.	Total de 3 portes à manœuvre manuelle	\$	\$	\$	\$	\$

1	Cabine de peinture	Contrx Cranes	B11012	22476	Potence avec palan et dispositifs de commande	\$	\$	\$	\$	\$
1	Cabine de peinture	Atlas	S.O.	S.O.	Porte-rideau avec dispositifs de commande et ouvre-porte	\$	\$	\$	\$	\$
1	Cabine de peinture	Cookson	S.O.	S.O.	Porte-rideau de 18 X 20 installée entre la cabine de peinture et le hangar avec dispositifs de commande et ouvre-porte	\$	\$	\$	\$	\$
1	Cabine de peinture	Pentalift	S.O.	20-TL-80248	Dispositif de levage pneumatique situé au centre de la cabine de peinture	\$	\$	\$	\$	\$
1	À l'extérieur, du côté est du bâtiment	Micanan	Pro-GHHD	nab	Barrière coulissante électrique avec dispositifs de commande	\$	\$	\$	\$	\$
1	Plancher du hangar	Cornell	400	nab	Porte pour cabine de décapage de peinture avec dispositifs de commande et ouvre-porte	\$	\$	\$	\$	\$
1	Atelier de sablage au jet de billes	Richard-Wilcox	BAH0108	S.O.	Palan pneumatique avec monorail et dispositifs de commande	\$	\$	\$	\$	\$
1	Hangar – aire de stationnement du balai mécanique près de G109	Vulcan	L1A083	S.O.	Lève-baril d'une demi-tonne (à côté de la porte 9)	\$	\$	\$	\$	\$
9	Hangar	Richard-Wilcox	S.O.	S.O.	Portes de hangar avec entraînements et dispositifs de commande	\$	\$	\$	\$	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation
EJ196-202422/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
202422

Amd. No. - N° de la modif.
001
File No. - N° du dossier
fk280.EJ196-202422

Buyer ID - Id de l'acheteur
fk280
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1	Salle des pompes	Thermop lus	S.O.	S.O.	Porte relevable articulée avec dispositifs de commande et ouvre-porte	\$	\$	\$	\$	\$
1	Hangar	Safeguar d Safety Inc.	S.O.	S.O.	Ligne de sécurité horizontale	\$	\$	\$	\$	\$
Sous-total par année						\$	\$	\$	\$	\$
Total des 5 années										\$

4) **Supprimer** Annexe A, Énoncé des travaux **et Remplacer** par:

TOUTES LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.

ET 1 **Exigences générales**

- 1.1 L'entrepreneur doit fournir toute la main-d'œuvre et tous les outils, services et matériaux nécessaires à l'exécution des travaux qui sont requis pour l'entretien du matériel, selon les modalités stipulées aux présentes, et il doit exécuter ces travaux consciencieusement et selon les règles de l'art.

ET 2 **Étendue des travaux – Entretien préventif complet tout compris**

- 2.1 L'entrepreneur doit fournir les services suivants :
- 2.1.1 Main-d'œuvre nécessaire pour effectuer toutes les inspections et les réparations, toute la lubrification, tous les réglages ainsi que tout le nettoyage.
 - 2.1.2 Main-d'œuvre nécessaire pour le réarmement des dispositifs de détection Fire Scout sur toutes les portes-rideaux lors des essais mensuels des systèmes d'alarme incendie.
 - 2.1.1 Main-d'œuvre nécessaire pour les attestations annuelles des appareils de levage et des palans. **Tous les tests/inspections de certification doivent être effectués par du personnel qualifié pour s'assurer que l'équipement est conforme aux spécifications du fabricant d'équipement d'origine. Toutes les cordes d'assurance rétractables doivent être remplacées tous les deux ans. Les cordes d'assurance rétractables doivent être fournies par Transports Canada. Transports Canada va disposer de toutes les vieilles cordes l'assurance.**
 - 2.1.2 Installation de cordages de sécurité tous les deux (2) ans (fournis par Transports Canada).
 - 2.1.3 Inspection annuelle du système de cordages de sécurité.
 - 2.1.4 Fournir toutes les pièces et tous les composants de rechange de même que tous les dispositifs de commandes électriques et électroniques pour le matériel figurant dans l'inventaire (y compris les démarreurs de moteur).
 - 2.1.5 Les pièces de réparation ou de remplacement doivent être neuves ou garanties par le fabricant comme étant reconstruites « à neuf » (avec l'approbation du responsable technique). Pour la durée du présent contrat, l'entrepreneur doit avoir accès, en tout temps, à un nombre suffisant de pièces de rechange pour pouvoir réparer immédiatement tout élément qui pourrait mettre le système hors service ou le rendre insensible aux manœuvres de l'opérateur. Le non-respect de ces exigences sera évalué par le responsable technique et pourra se traduire par une réduction des paiements contractuels en fonction de la durée et des conséquences de la mise hors service.
- 2.2 Dans les trente (30) jours suivant l'adjudication du contrat, l'entrepreneur doit soumettre aux fins d'examen un calendrier complet des inspections et des réparations selon les recommandations et les fréquences du fabricant indiquées ci-après. Si des révisions au calendrier sont demandées, l'entrepreneur doit modifier le calendrier sans frais supplémentaires.
- 2.3 Faire l'entretien du matériel de façon à assurer l'intégrité opérationnelle de tout le système conformément à sa conception initiale ou aux modifications subséquentes approuvées par le fabricant.

- 2.4 L'entrepreneur doit entretenir l'équipement à son niveau de rendement d'origine pour garder les conditions dans la plage de fonctionnement requise par l'équipement desservi par ce système, sauf prescription contraire du responsable technique.
- 2.5 L'entrepreneur doit obtenir, à ses frais, les données techniques nécessaires pour assurer le bon fonctionnement et le bon réglage du matériel indiqué à l'ET 5, Inventaire du matériel. L'entrepreneur doit obtenir, auprès du fabricant, une copie des procédures complètes d'exploitation et de réglage du matériel compris dans le contrat.
- 2.6 Travaux supplémentaires
- 2.6.1 L'entrepreneur doit aviser le responsable technique par téléphone dans un délai d'une heure, et lui envoyer un rapport écrit par courriel dans un délai de vingt-quatre (24) heures, suivant une défaillance de matériel nécessitant des réparations ou la négligence ou un mauvais usage de la part de tiers. Si le responsable technique juge que la demande est juste et raisonnable, l'entrepreneur sera rémunéré selon le barème de prix 2 établi dans le contrat pour les « travaux sur demande ». Les réparations proposées ne doivent pas être effectuées avant l'obtention préalable du consentement écrit du responsable technique.
- 2.6.2 L'entrepreneur doit indiquer les modifications ou les améliorations qui permettront d'accroître la fiabilité, la durée de vie et/ou l'efficacité du matériel ou des systèmes.
- 2.6.3 L'entrepreneur doit calculer le coût des réparations, des modifications ou des améliorations et présenter au responsable technique une estimation des coûts pour les réparations, d'après le barème de prix 2 établi dans le contrat pour les « travaux sur demande ».
- 2.7 Protection de l'environnement
- 2.7.1 L'entrepreneur doit se conformer à toutes les lois et à tous les règlements sur l'environnement applicables en vigueur. Si un déversement accidentel survient (huiles, produits chimiques), l'entrepreneur doit informer immédiatement le responsable technique pour que des mesures correctrices puissent être prises.
- 2.8 Codes et normes
- 2.8.1 L'entrepreneur doit se conformer à tous les codes, lignes directrices et normes applicables, y compris, mais sans toutefois s'y limiter, au *Code canadien de l'électricité*, au *Code national du bâtiment*, au *Code de construction de l'Ontario*, au *Code national de prévention des incendies*, ainsi qu'à l'ensemble des lois et règlements provinciaux et territoriaux, des règlements municipaux, ainsi qu'à toute loi pertinente provenant de tout ordre de gouvernement qui est en vigueur et qui s'applique aux travaux.

ET 3 **Service**

- 3.1 Tout le matériel du hangar des services des aéronefs T-58 doit être inspecté tous les mois ou plus souvent si l'on juge que cela est nécessaire, afin d'en assurer le fonctionnement optimal.
- 3.2 Tout le matériel du centre d'entraînement des services des aéronefs 0276 doit être inspecté une fois tous les trois mois ou plus souvent si cela s'avère nécessaire afin d'en assurer le fonctionnement optimal.
- 3.3 L'entrepreneur doit vérifier le fonctionnement des portes à déclenchement par alarme incendie au cours de l'essai annuel des systèmes d'alarme incendie. L'essai annuel des systèmes d'alarme incendie est assuré par des tiers. L'essai est normalement effectué en dehors des heures de travail en présence du représentant du Ministère. Les défauts doivent être corrigés sur-le-champ et les réglages ou réarmements manuels être effectués sur-le-champ.
- 3.4 L'exécution des travaux requis doit permettre l'exploitation du système complet conformément à sa conception initiale ou aux modifications subséquentes approuvées, et doit être conforme aux recommandations des fabricants.
- 3.5 Sauf indication contraire, l'entretien préventif doit être effectué pendant les heures normales de travail, soit du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h, à l'exception des jours fériés. L'entrepreneur doit donner un préavis d'au moins 24 heures au responsable technique et avoir sa confirmation d'accès avant de se rendre sur les lieux.
- 3.6 Inspections des appareils de levage et des palans
 - 3.6.1 Un certificat d'inspection annuelle doit être fourni pour tous les appareils de levage et palans figurant dans l'ET 5, conformément à la norme CSA-B167.
- 3.7 Appels de service
 - 3.7.1 Tous les appels doivent être traités par un technicien qualifié dans les deux (2) heures suivant l'appel, vingt-quatre (24) heures, sept (7) jours sur sept, pour la durée du contrat. Tous les techniciens désignés doivent être en mesure de se présenter sur les lieux prêts à entretenir le système, et ces travaux doivent se poursuivre sans interruption jusqu'à ce que le système soit de nouveau en bon état de fonctionnement.
- 3.8 Appels d'urgence
 - 3.8.1 L'entrepreneur doit fournir un service de rappel d'urgence 24 heures par jour, 7 jours par semaine pendant toute la durée du contrat.
 - 3.8.2 L'entrepreneur doit répondre à ces appels dans un délai de trente (30) minutes et être sur place dans l'heure suivant la réception de tout appel d'urgence. Un technicien qualifié et désigné dans le contrat doit exécuter les travaux relatifs à ces appels.

3.9 Systèmes de commande

- 3.9.1 Il incombe à l'entrepreneur d'effectuer des essais périodiques des systèmes de commande, le cas échéant, afin de s'assurer que tous les circuits et les réglages sont ajustés comme il se doit pour que le système offre les capacités de calcul d'origine du fabricant. La fréquence des essais doit être conforme aux spécifications du fabricant.

ET 4 **Rapports**

- 4.1 L'entrepreneur doit présenter au responsable technique, de vive voix et par courriel, un compte rendu de toute visite sur place requise pour des raisons autres que l'entretien courant, dans les vingt-quatre (24) heures suivant la visite. Le rapport doit décrire en détail tous les travaux exécutés et ceux qui sont en suspens (fournir les raisons et l'échéancier prévu d'achèvement).
- 4.2 L'entrepreneur doit signaler par écrit au responsable technique toute procédure inappropriée qu'il peut avoir constatée; il doit ensuite donner des consignes écrites au responsable technique.
- 4.3 L'entrepreneur doit signaler par écrit au responsable technique tout matériel ou système défectueux relié au matériel visé par le présent contrat, mais n'en faisant pas partie, qui pourrait endommager les éléments du système visés par le contrat d'entretien ou compromettre leur fiabilité.
- 4.4 Listes de vérification
- 4.4.1 Au plus tard 15 jours après la réalisation de l'inspection, faire parvenir des copies de toutes les listes de vérification, conformément à l'ET 6, au responsable technique.
- 4.5 Rapports d'entretien
- 4.5.1 Un rapport d'entretien doit être rempli, puis signé, après chaque visite d'entretien courant, de même que les listes de vérification mensuelles.
- 4.5.2 L'entrepreneur doit remplir une liste de vérification pour chaque élément visé par le présent contrat.
- 4.5.3 Des copies des rapports d'entretien courant et des listes de vérification doivent être expédiées avec la facture mensuelle au responsable technique.

ET 5 Inventaire du matériel

Bâtiment : hangar des services des aéronefs T-58, 200, chemin privé Comet, Ottawa (Ontario)

Nb d'appareils	Emplacement	Marque	Modèle	Numéro de série	Détails
1	Quai de chargement des entrepôts	Upward Door	S.O.	S.O.	Porte relevable articulée avec dispositifs de commande et ouvre-porte
1	Quai de chargement des entrepôts	Atlas	S.O.	S.O.	Grille de sécurité à enroulement en aluminium avec dispositifs de commande et ouvre-porte
1	Quai de chargement des entrepôts	Albany	S.O.	S.O.	Porte-rideau ultra mince à haute vitesse avec dispositifs de commande et ouvre-porte
1	Secteur des entrepôts	Wayne Dalton	S.O.	1830922-2	Porte-rideau de l'entrepôt de solvants et d'huile avec dispositifs de commande et ouvre-porte
1	Secteur des entrepôts	Wayne Dalton	S.O.	1394837-1	Porte-rideau installée entre les entrepôts et le hangar avec dispositifs de commande et ouvre-porte
1	Secteur de l'atelier	Wayne Dalton	S.O.	1689402-1	Porte-rideau installée entre l'atelier et le hangar avec dispositifs de commande et ouvre-porte
1	Secteur de l'atelier	Upward Door	S.O.	S.O.	Porte relevable articulée avec dispositifs de commande et ouvre-porte
1	Atelier d'essai non destructif	Budgit	BEH2516	297591	Palan de 0,25 tonne avec chariot
2	Atelier d'essai non destructif	Budgit	504555-1	S.O.	Palan de 0,25 tonne avec chariot
1	Atelier de révision des hélicoptères	Richard-Wilcox	S.O.	131N7205	Monorail de 1 tonne avec dispositifs de commande
1	Emplacement pour hélicoptère	Richard-Wilcox	S.O.	131N7118	Monorail de 2 tonnes avec dispositifs de commande
1	Emplacement pour hélicoptère	Richard-Wilcox	11-230	112-J-1411	Appareil de levage suspendu de 5 tonnes
3	Emplacement pour hélicoptère	Richard-Wilcox	S.O.	S.O.	Total de 3 portes à manœuvre manuelle
1	Emplacement pour hélicoptère	Wayne Dalton	S.O.	1830922-1	Porte-rideau entre le hangar des hélicoptères et la cabine de peinture avec dispositifs de commande et ouvre-porte

ET 5 Inventaire du matériel (suite)

Bâtiment : hangar des services des aéronefs T-58, 200, chemin privé Comet, Ottawa (Ontario)

Nb d'appareils	Emplacement	Marque	Modèle	Numéro de série	Détails
1	Cabine de peinture	Contrx Cranes	B11012	22476	Potence avec palan et dispositifs de commande
1	Cabine de peinture	Atlas	S.O.	S.O.	Porte-rideau avec dispositifs de commande et ouvre-porte
1	Cabine de peinture	Cookson	S.O.	S.O.	Porte-rideau de 18 X 20 installée entre la cabine de peinture et le hangar avec dispositifs de commande et ouvre-porte
1	Cabine de peinture	Pentalift	S.O.	20-TL-80248	Dispositif de levage pneumatique situé au centre de la cabine de peinture
1	À l'extérieur, du côté est du bâtiment	Micanan	Pro-GHHD	nab	Barrière coulissante électrique avec dispositifs de commande
1	Plancher du hangar	Cornell	400	nab	Porte pour cabine de décapage de peinture avec dispositifs de commande et ouvre-porte
1	Atelier de sablage au jet de billes	Richard-Wilcox	BAH0108	S.O.	Palan pneumatique avec monorail et dispositifs de commande
1	Hangar – aire de stationnement du balai mécanique près de G109	Vulcan	L1A083	S.O.	Lève-baril d'une demi-tonne (à côté de la porte 9)
9	Hangar	Richard-Wilcox	S.O.	S.O.	Portes de hangar avec entraînements et dispositifs de commande
1	Salle des pompes	Thermoplus	S.O.	S.O.	Porte relevable articulée avec dispositifs de commande et ouvre-porte
1	Hangar	Safeguard Safety Inc.	S.O.	S.O.	Ligne de sécurité horizontale

ET 5 Inventaire du matériel (suite)

Bâtiment : hangar des services des aéronefs T-58, 200, chemin privé Comet, Ottawa (Ontario)

Nb d'appareils	Emplacement	Marque	Modèle	Numéro de série	Détails
1	Salle du simulateur	Yale	S.O.	S.O.	Appareil de levage suspendu
1	Salle du simulateur	Kone	S.O.	S.O.	Appareil de levage suspendu
1	Salle du simulateur	S.O.	S.O.	S.O.	Cloison mobile
1	Salle du simulateur	S.O.	S.O.	S.O.	Pont roulant d'une capacité de 4 tonnes
1	Salle du simulateur	Munck	S.O.	S.O.	Porte pliante horizontale et manuelle
1	Salle du simulateur	Schwiess	S.O.	S.O.	Portes pliantes verticales de 20 (largeur) X 24 (hauteur)
1	Salle du simulateur	S.O.	S.O.	S.O.	Portes pliantes verticales de 17 (largeur) X 21 (hauteur)
1	Salle de classe 161 pour cours techniques	Stahl			Palan motorisé

Terrain de stationnement

2	Terrain de stationnement	Automatic Systems			Système d'entrée, barrières incluses, du terrain de stationnement
---	--------------------------	-------------------	--	--	-------------------------------------------------------------------

ET6 Liste de vérification des portes d'hangar, des appareils de levage et des palans

Portes relevables

Bâtiment : _____ Emplacement : _____

Contrat n° : _____ Matériel : _____

Panneaux pivotants	B	A	M	RTC	RR	Remarques
Galets						
Supports de guidage						
Ensemble de supports de porte						
Pivot de panneau pivotant						
Loquet frangible						
Bras limiteurs						
Poignée						
Dispositif d'arrêt statique						
Coupe-bise						
Montants verticaux						
Traverses horizontales						
Tubes d'aluminium						
Espaceurs en vinyle						
Galets de nylon						
Fond de ressort						
Ensemble de galets de guidage						
Coquille de caoutchouc						
Ensemble de roulements à billes						
Bras limiteur						
Pivot supérieur						
Dispositif de coulissement manuel						
Interrupteur mural						
Enceinte d'ouvre-porte						
Interrupteur de démarrage progressif						
Ouvre-porte de porte battante						
Harnais de raccordement						
Boîtier de réenclenchement						
Barres de poussée						

B = Bon **P** = Passable **M** = Médiocre **RTC** = Réparé aux termes du contrat **RR** = Réparation requise

Liste de vérification des portes d'hangar, des appareils de levage et des palans

Bâtiment : _____ Emplacement : _____

Contrat n° : _____ Matériel : _____

Soupape de sûreté	B	A	M	RTC	RR	Remarques
Remarques						
Commande de basse vitesse						
Niveau d'huile hydraulique						
Dérivation						
Tension du dispositif de levage						
Chaîne de levage						
Tension du câble						
Pivot d'amortisseur						
Garde-corps						
Commandes						
Harnais						
Ensemble de tuyaux flexibles						
Module de cycle						
Câble de commande						
Intégrité structurale						
Cycle de fonctionnement						
Cornière de rebord						
Gilet de sécurité						
Barres d'interruption de course						
Boîte de retenue						
Chaîne de transmission						
Usure des tiges						
Déclencheurs						
Connexions électriques						
Raccords hydrauliques						
Dispositifs de fixation						
Actionneur de lèvre						
Câble d'amortisseur						
Câble d'arrêt de cycle						
Garde-corps						
Commandes						

B = Bon **P** = Passable **M** = Médiocre **RTC** = Réparé aux termes du contrat **RR** = Réparation requise